

Projet Social et Educatif

Services ACM 2020-2021



Septembre 2020

Table des matières

A. PROJET SOCIAL	3
1. Public accueilli	3
▪ Nombre de jeunes concernés :	3
▪ Age des enfants :	3
▪ Capacité d'accueil :	4
▪ Capacité d'accueil d'enfants handicapés ou atteints de maladie chronique :	5
2. Secteur géographique	5
3. Moyens et Equipement	5
▪ Les locaux :	5
▪ L'environnement des services :	6
▪ Les mini bus :	7
4. Equipe d'animation	7
▪ Composition de l'équipe :	7
5. Horaires de fonctionnement	8
▪ Accueil pendant le temps péri-scolaire :	8
▪ Accueil pendant le temps extra-scolaire :	8
6. Les partenaires	9
B. PROJET EDUCATIF	9
C. LES FINALITES EDUCATIVES :	9
1. L'épanouissement des enfants	9
2. La socialisation	10
3. L'autonomie	10
4. L'éveil	10
D. RELATIONS AVEC LES FAMILLES	10
E. RELATIONS AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES	11
F. RESPECT DE LA REGLEMENTATION	11

ACCUEIL PERISCOLAIRE et ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT

Les services destinés aux enfants de 3 à 11 ans proposent une large palette d'accueils :

- la prise en charge du repas et du soir en période scolaire, également du matin avant l'école.
- l'accueil en centre de loisirs lors des vacances scolaires.

L'ensemble de ces services est animé par une équipe de professionnels qui proposent quotidiennement un accueil de qualité et adapté aux enfants.

A. PROJET SOCIAL

1. Public accueilli

- **Nombre de jeunes concernés :**

- **En Extrascolaire :**

Les vacances scolaires : nous accueillons 36 enfants à Thanvillé pour les vacances de la Toussaint et 24 enfants l'été (juillet) et 36 enfants à Fouchy lors des autres périodes de vacances scolaire. Il y a environ 250 enfants différents inscrits au cours d'une année.

- **Au Périscolaire :**

Le matin : jusqu'à 24 enfants sur les sites à Fouchy, Thanvillé et Dieffenbach-au-Val, St Maurice et Neuve-Eglise.

Le midi : 36 enfants sur le site de Villé, 48 enfants sur les sites à Fouchy, Neuve-Eglise et 56 à Thanvillé, 38 enfants sur le site à Dieffenbach-au-Val, 32 sur le site à Saint-Maurice.

Le soir : 36 enfants à Fouchy, Neuve-Eglise et Thanvillé, 24 enfants à Villé et Dieffenbach-au-Val, 24 enfants à Saint-Maurice

Les mercredis : nous accueillons 36 enfants à Fouchy et 36 à Thanvillé.

- **Age des enfants :**

- **En Extrascolaire :**

Les enfants de 3 à 11 ans à Thanvillé, et Fouchy lors des vacances scolaires.

A partir du collège, les enfants sont accueillis à l'Espace Ados, et les enfants entrant en sixième peuvent y être intégrés dès l'été qui précède.

- **En Périscolaire :**

Les enfants accueillis au sein du périscolaire à Villé ont entre 6 et 11 ans et sont scolarisés à Villé, Albé et Saint-Martin/Breitenbach. Cette rentrée scolaire, un groupe de 8 enfants scolarisés à Fouchy sont

accueillis durant la pause méridienne à Villé.

Les enfants accueillis au sein du groupe scolaire et périscolaire du RPI Thanvillé/Saint-Pierre-Bois, du groupe scolaire et périscolaire du RPI Lalaye/Fouchy/Bassemberg, des sites périscolaires du RPI St Maurice/Triembach au val et du RPI Neuve-Eglise/Breitenau ont entre 3 et 11 ans.

Les enfants accueillis au sein du périscolaire à Dieffenbach-au-Val pour le RPI Neubois/Dieffenbach-au-Val ont entre 4 et 11 ans en sachant que l'accueil ne peut dépasser 10 enfants de maternelle.

- **Capacité d'accueil :**

Site	Accueil de loisirs	Accueil Périscolaire
Villé		Midi : 36 enfants Soir : 24 enfants de 6 à 11 ans
Thanvillé	36 enfants de 3 ans scolarisés à 6 ans	Matin : 24 enfants Midi : 56 enfants Soir : 36 enfants Mercredi 36 enfants de 3 à 11 ans
Fouchy	36 enfants de 3 ans scolarisés à 6 ans	Matin : 24 enfants Midi : 48 enfants Soirs : 36 enfants Mercredi 36 enfants de 3 à 11 ans
Dieffenbach-au-Val		Matin : 24 enfants Midi : 38 enfants Soirs : 24 enfants
Saint-Maurice		Matin : 24 enfants Midi : 32 enfants Soir : 24 enfants
Neuve-Eglise		Matin : 24 enfants Midi : 48 enfants Soir : 36 enfants

- **Capacité d'accueil d'enfants handicapés ou atteints de maladie chronique :**

L'accueil d'enfant en situation d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique est possible sur les deux services, à condition que sa situation soit compatible avec la vie en collectivité et que tout soit mis en place pour un accueil optimal.

Les services mettent tout en œuvre pour qu'un accueil de qualité soit réalisé. Pour que la prise en charge (personnel, locaux, déplacement) et la collaboration avec les différents partenaires soient optimales, il peut y avoir un protocole d'accueil individualisé (PAI). Protocole rédigé avec les différents acteurs éducatifs (Loi de 2005).

2. Secteur géographique

Les enfants qui fréquentent le service périscolaire sont tous domiciliés ou scolarisés sur l'une des 18 communes de la vallée de Villé.

En période de vacances, l'accueil d'enfants d'autres secteurs géographiques est possible.

3. Moyens et Equipement

- **Les locaux :**

Les locaux dans lesquels s'effectue l'accueil des mineurs sont conformes aux normes de sécurité et garantissent notamment le confort, l'hygiène et la sécurité des mineurs.

Ils sont en règle avec :

- la réglementation des établissements recevant du public
- le règlement sanitaire départemental
- les normes d'hygiène et de sécurité

THANVILLE/FOUCHY	VILLE	DIEFFENBACH-AU-VAL	SAINT-MAURICE	NEUVE-EGLISE
1 salle polyvalente Servant aussi bien aux activités que pour les repas (coin jeux, dessins, lecture...)	2 salles d'activités Servant aussi bien aux activités qu'au repas	1 salle polyvalente Servant aussi bien aux activités que pour les repas	1 salle de repas	1 salle de repas
1 salle de jeux et une cour fermée Commune à l'école	1 salle de jeu	1 salle d'activités dans chacune des écoles (primaires et maternelles)	2 espaces de jeux un espace d'activités et un espace lecture/détente	2 à 3 espaces d'activités

1 cuisine équipée	1 cuisine équipée	1 cuisine équipée	1 cuisine équipée	1 cuisine équipé
3 salles d'eau (maternelles/ filles et garçons) avec douche et WC	1 salle d'eau avec WC	2 salles d'eau dans la salle polyvalente / WC proches des salles d'activités	1 salle d'eau avec WC	1 salle d'eau avec WC et douches
2 locaux de rangement	2 locaux de rangement	1 local de rangements commun aux associations du village au niveau de la salle polyvalente	1 local rangement	2 locaux de rangement
1 hall vestiaire	1 hall vestiaire	1 hall vestiaire	1 hall vestiaire	1 hall vestiaire
1 bureau pour le directeur et les animateurs	1 bureau pour la directeur et animateurs	1 espace bureau pour le directeur et les animateurs	1 bureau pour le directeur et les animateurs	1 bureau pour le directeur et les animateurs
1 salle de sieste			1 salle de sieste	1 salle de sieste

La proximité avec l'école et la proximité de la MJC à Villé sont un atout pour nos services.
Le stationnement est aisé devant les six sites.

• L'environnement des services :

Un certain nombre d'infrastructures et d'aménagements sont régulièrement utilisés pour les activités du service.

- un jardin pédagogique
- la bibliothèque départementale
- la MJC avec son cinéma, sa salle de danse, ses salles d'activités
- des espaces sportifs extérieurs : roller parc, terrain de jeux de balles
- des espaces naturels (prés, ruisseau, forêts)
- un centre nautique
- un club de tennis
- une aire de jeux sportifs
- un château médiéval(Thanvillé)
- des espaces naturels (forêt, champs, une rivière)
- une grande salle de jeu équipé pour la motricité (Matelas, modules, cerceaux, engins roulants variés)

Les locaux sont équipés en espace et mobilier adaptés. On y trouve des jeux de société, de construction, d'apprentissage, de bricolage, d'une bibliothèque.

Le matériel à disposition est choisi avec réflexion et régulièrement complété.

- **Les mini bus :**

Deux mini bus sont utilisés quotidiennement pour le service périscolaire à Villé. Un planning des trajets est établi en début d'année scolaire.

Les mini bus sont aussi utilisés par l'accueil de Loisirs lors de sorties (visite de sites, promenade à cheval, patinoire, musées).

Ils sont équipés de rehausseurs et peuvent transporter jusqu'à 8 enfants.

4. Equipe d'animation

L'existence d'une équipe d'animation stable dans le temps, garantit la continuité du projet.
L'équipe d'animation est professionnalisée et/ou expérimentée.

- **Composition de l'équipe :**

Poste	Temps de travail	Formation
1 référente Centre de loisirs	28h	CAP PETITE ENFANCE
2 coordinatrices Accueil Périscolaire	35h	DEME/EJE
6 directeurs	Varie selon les sites	BAFD/EJE
19 animateurs	Plein tps/partiel	BAFA /CAP petite enfance/Bapaat/CQP Périscolaire
1 animateur Atsem	16h	CAP petite enfance
6 aides de cuisine/ménage	20h/26h15	Normes HAACCP
Des animateurs occasionnels	100 journées/animateurs sur l'année	BAFA, Stagiaire BAFA, sans formation, BPJEPS
1 secrétaire	30h	BEP de comptabilité

5. Horaires de fonctionnement

- **Accueil pendant le temps périscolaire :**

Horaire	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h15-8h30	Thanvillé/ Fouchy/ Dieffenbach-au- Val/ Saint- Maurice/ Neuve- Eglise	Thanvillé/ Fouchy/ Dieffenbach-au- Val/ Saint- Maurice/ Neuve- Eglise	Thanvillé/ Fouchy/ Dieffenbach-au- Val/ Saint-Maurice/ Neuve-Eglise	Thanvillé/ Fouchy/Dieffenbach- au-Val/ Saint- Maurice/ Neuve- Eglise
11h30-13h30	Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach-au- Val/ Saint- Maurice/ Neuve- Eglise	Thanvillé/ Fouchy/Villé Dieffenbach-au- Val/ Saint- Maurice/ Neuve- Eglise	Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach-au- Val/ Saint-Maurice Neuve-Eglise/	Thanvillé/Villé Fouchy/Dieffenbach- au-Val/ Saint- Maurice/ Neuve- Eglise
16h-18h30	Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach-au- Val/ Saint- Maurice/ Neuve- Eglise	Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach-au- Val/ Saint- Maurice/ Neuve- Eglise	Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach-au- Val/ Saint-Maurice/ Neuve-Eglise	Thanvillé/Villé Fouchy/Dieffenbach- au-Val/ Saint- Maurice/ Neuve- Eglise

- **Accueil pendant le temps extra-scolaire :**

Lieux	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Fouchy/Thanvillé	7h30/18h30	7h30/18h30	7h30/18h30	7h30/18h30

6. Les partenaires

- Les partenaires financiers : CAF, Conseil Général, MSA, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse et des Sports, la Communauté des Communes
- Les partenaires administratifs : la Communauté de Commune et la MJC
- Les partenaires éducatifs : les écoles, les organismes de formation (Fédération des MJC, CEMEA, UFCV, Le FURET, CLAPEST, AGF, PADEIOS, JEUNESSE ET SPORTS...)
- Les partenaires sociaux : les assistantes sociales, les éducateurs en milieu ouvert
- Les partenaires culturels : les musées, la bibliothèque, intervenants ponctuels
- Les partenaires de l'animation : Le centre Jeunesse Heureuse, la piscine, l'Ariena, la fédération des MJC, les autres services de la Maison de l'enfant (Espace Ados avec les passerelles, le Multi-Accueil, les Accueils Familiaux avec les goûters festifs et collectifs et fêtes annuelles : Fête du jeu, semaine du goût, malle aux trésors avec le relais assistante maternelle, organisation de conférences et ateliers).

B. PROJET EDUCATIF

S'appuyant sur une équipe d'encadrement stable, l'accueil vise à accompagner et à guider les enfants dans leur apprentissage de la vie en société. Il favorise l'épanouissement, la socialisation, et l'autonomie de l'enfant.

L'ensemble des personnes œuvrant dans le service s'appuient sur les valeurs suivantes :

- Chaque enfant est unique, il a droit au respect et à une attention particulière
- Les valeurs de chaque famille sont prises en considération ; l'équipe s'inscrit dans un relais éducatif pour l'enfant
- Le plaisir et le bien-être de l'enfant sont les bases de toute intervention
- L'équipe cherche dans les projets mis en place à valoriser les compétences et les capacités de chaque enfant

C. LES FINALITES EDUCATIVES :

1. L'épanouissement des enfants

- leur permettre de trouver un service d'accueil qui prenne en compte leurs besoins personnels.
- leur permettre de découvrir d'autres activités, d'autres lieux, d'autres cultures
- leur permettre de vivre en harmonie dans leur corps et leur tête

2. La socialisation

- s'accepter et se valoriser
- accepter l'autre et ses différences
- appréhender et respecter les règles de vie en collectivité
- participer à la vie du groupe en prenant des responsabilités
- les engager petit à petit dans leur futur rôle de citoyen

3. L'autonomie

- établir un climat de confiance
- développer l'autonomie individuellement au sein du groupe
- permettre le libre choix des activités
- faciliter la prise d'initiatives

4. L'éveil

- leur permettre d'exprimer leurs attentes.
- rendre les enfants acteurs de leurs loisirs.
- leur permettre de développer leur créativité et leur imagination
- stimuler leur curiosité et par le jeu, appréhender le monde qui les entoure

D. RELATIONS AVEC LES FAMILLES

La coopération avec les familles est souhaitable et nécessaire.

Le service met en œuvre des rencontres et une information, par divers outils de communication en direction des parents (programme, journal, affichage...).

Le service propose une rencontre annuelle en début d'année scolaire (en assistant aux différents conseils de classe), et pour chaque famille à l'admission.

Le but est de permettre à chacun d'identifier clairement les actions et les projets, et ainsi permettre une cohérence entre la vie familiale et le cadre social de son enfant.

Cette collaboration se base sur un respect mutuel et prend en compte les valeurs éducatives et sociales de chaque famille.

E. RELATIONS AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES

La « Commission Enfance » de la MJC permet les échanges entre les différents responsables de la MJC, les représentants des différents services, ainsi que des membres de l'association et de la communauté des communes. On y partage les questions, les projets et le fonctionnement des services. Les grandes orientations y sont définies.

La Communauté des communes et leurs Maires de par leurs engagements moraux et financiers participent activement à la qualité des prestations.

F. RESPECT DE LA REGLEMENTATION

- DDJCS (en annexe grille des normes en vigueur)
- DDASS
- Services Sanitaires (norme HAACCP)